

La Croix-Rouge et la jeunesse

Autor(en): **Herzog, M. J.-L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Croix-Rouge et la Jeunesse.

Extraits du travail présenté par
M. J.-L. Herzog à l'Assemblée générale de
la Croix-Rouge suisse, à St-Imier.

(Suite et fin.)

2. *Ce que la jeunesse peut faire pour la Croix-Rouge.*

Une fois déjà la jeunesse a été mise à contribution par la Croix-Rouge. Lors de la grande collecte nationale destinée par moitié à notre Croix-Rouge suisse et au Comité international, sur l'heureuse initiative de notre cher secrétaire romand, M. le colonel de Marval, sauf erreur, il a été distribué aux sections, à côté des cartes d'adultes à fr. 2, des cartes d'enfants à fr. 1. Les demi-hommes payant donc une demi-cotisation étaient des demi-membres de notre association. Ils étaient pourtant admis à s'y intéresser et je sais que plusieurs d'entre eux ont encore leur carte de membre fièrement épinglée à la tête de leur lit. Je ne crois pas qu'en Suisse beaucoup aient continué à verser même leur demi-cotisation. C'était une collecte spéciale, extraordinaire, un effort momentané. Mais je me demande si nous n'avons pas là une première indication de ce que la jeunesse peut faire; un petit sacrifice régulier en faveur d'une œuvre de bienfaisance nationale.

L'enfant aime à se dévouer et quand vous lui aurez donné l'occasion de verser ses quelques vingt sous pour la Croix-Rouge, cette dernière prendra à ses yeux une importance toute particulière; il la considérera un peu comme sa chose et plus tard, devenu homme, il sera un des défenseurs de la bonne cause. Si je suis bien renseigné, le Grutli a été acheté par une souscription scolaire, et ce patrimoine national vient des enfants. Je sais en tous cas que les beaux cygnes qui peuplent le

lac de Neuchâtel ont été payés il y a quelque cinquante ou soixante ans par les écoliers de la ville et que dès lors ces intéressants volatiles sont l'objet d'une haute considération de la part de leurs petits propriétaires.

Que la Croix-Rouge ne se gêne pas de demander aux écoliers une souscription annuelle en éditant peut-être à leur usage une carte de membre spéciale, et ce sont tout autant de recrues que vous préparerez pour les temps futurs. Je n'insiste pas davantage sur ce premier point que je résume en deux lignes:

Les enfants sont admis comme membres de la Croix-Rouge suisse en payant une demi-cotisation de membre adulte; et j'ajoute ce vœu, qu'au lieu d'un simple accusé de réception tiré d'un carnet à souches, on édite pour eux une jolie carte en couleurs, comme en 1920 par exemple.

Devons-nous aller plus loin et appeler la jeunesse à faire preuve de son bon vouloir en organisant elle-même des œuvres de bienfaisance humanitaire qui seraient sous sa propre direction?

Nous avons lu en son temps dans la « Revue internationale de la Croix-Rouge » un article illustré fort intéressant montrant le travail accompli par des Croix-Rouges de jeunesse des Etats-Unis ou du Canada. Des hôpitaux, des dépôts sanitaires, entretenus uniquement par la collaboration juvénile. C'était très prenant, mais nous nous sommes dit en lisant cet article: c'est américain! C'est possible dans un pays où la jeunesse est singulièrement plus émancipée que dans le nôtre, dans un pays où les jeunes gens disposent d'argent de poche qui représente des salaires de fonctionnaires chez nous, et surtout dans un pays neuf où les créations nouvelles sont indispensables parce que rien encore n'existe. Tout ce que l'on y tentera sera un progrès sur ce qui existe.

Je ne vois pas très bien dans notre Suisse, où chaque canton, chaque ville un peu importante entretient ses hôpitaux, ses orphelinats, ses asiles divers, dans notre Suisse où les œuvres de bienfaisance s'encoublent les unes sur les autres et où, par surcroît, nous allons être mis au bénéfice de l'assurance vieillesse et invalidité, je ne vois pas bien, dis-je, ce qu'une organisation de jeunesse pourrait bien imaginer à l'américaine. Ses ressources sont trop limitées pour créer un établissement qui pourrait être de quelque utilité à côté de tout ce qui existe, surtout un établissement fédéral. Mieux vaut engager notre jeunesse à collaborer à ce qui existe, à travailler à le maintenir....

Il ne me déplairait pourtant pas d'apprendre que dans tel hôpital, la fête de Noël a été payée par la Croix-Rouge de jeunesse de la localité ou du canton; qu'une amélioration dans un service sanitaire (l'achat d'une auto-ambulance par exemple) a été rendu plus facile par l'appoint de l'enthousiaste jeunesse. Des horizons nouveaux s'ouvrent ici à nos regards et des régions inconnues encore pourraient être explorées. De même que notre houille blanche n'a pas encore été captée entièrement pour en faire de l'électricité, de même toutes les ressources qu'offre la jeunesse n'ont pas été mises à contribution, et il est bien possible qu'avec le temps, tout en maintenant le contrôle sévère et serré des adultes, on permettra aux enfants de travailler au bien de leurs semblables et de se dévouer pour les bonnes causes. Si dans les églises on fait parmi les enfants des quêtes pour entretenir un petit nègre ou un petit chinois, les Croix-Rouges de jeunesse pourront aussi se cotiser pour une bonne œuvre locale ou régionale, même s'il s'agissait seulement de petits compatriotes, de petits blancs !

... Il existe une société de près de cinq mille membres en Suisse qui a inscrit dans le programme de son activité le secourisme et l'entr'aide. C'est la Fédération suisse des Eclaireurs, malheureusement encore beaucoup trop mal connue et appréciée. On veut y voir une simple gaminerie et l'on oublie que cette fédération a à sa tête des hommes de valeur, même de très honorables et distingués médecins, et que ce mouvement foncièrement suisse et national a bien des points de contact avec la Croix-Rouge, ainsi que le rappelait naguère M. le conseiller national Micheli dans le « Journal de Genève ».

Je me garderai bien de fatiguer votre attention en décrivant toute l'excellence de la méthode éducative du scoutisme. Ce n'est ni le lieu ni l'heure. Mais j'affirme qu'il n'est aucune société en Suisse — après les samaritains — qui puisse rendre autant de services à la Croix-Rouge que les éclaireurs.

Pourquoi ?

1. Parce que d'abord tout éclaireur qui veut avoir le droit de s'appeler vraiment éclaireur et non seulement aspirant, doit passer un examen dans lequel il répondra à plusieurs questions d'hygiène, savoir faire tous les principaux pansements, et indiquer la manière dont il faut se conduire en présence des accidents les plus fréquents.

2. Parce que la Fédération n'accorde aucun diplôme de chef à qui n'a pas subi avec succès un cours de samaritains ou son équivalent.

3. Parce que les règlements organiques prévoient la création d'une classe spéciale d'éclaireurs dits *secouristes*, qui doivent prouver devant médecin, de connaissances dépassant la moyenne des connaissances exigées d'un bon samaritain.

.

Nous sommes quelques-uns qui pensent qu'il y aurait peut-être opportunité à créer un lien entre la Croix-Rouge et la Fédération des Eclaireurs, afin que ceux-ci, tout en gardant leur indépendance pour la poursuite de leur idéal, reçoivent néanmoins l'appui et l'aide de notre Croix-Rouge pour la préparation normale et complète des tâches éventuelles et futures. Nous pensons essentiellement au riche matériel d'enseignement que la Croix-Rouge pourrait mettre à la disposition des Eclaireurs, ce qui leur permettrait de perfectionner les connaissances de leurs jeunes adhérents.

On a pu craindre, de certains côtés que les Eclaireurs, s'ils étaient affiliés à la Croix-Rouge, se croient pour autant autorisés à porter de larges brassards à nos couleurs et à abuser des insignes de la Croix-Rouge. Je suis à même d'affirmer que cette crainte n'a aucune raison d'être. Le jour où la Croix-Rouge aurait besoin des Eclaireurs, elle décidera elle-même ce qui convient de faire à cet égard, et c'est elle seule qui prendra les décisions appropriées.

Nous proposons donc à l'assemblée de ce jour de donner pleins pouvoirs à la Direction de la Croix-Rouge pour examiner conjointement avec le Comité central de la Fédération des Eclaireurs, une affiliation entre les deux sociétés sur des bases à déterminer, convaincus qu'en temps de paix les Eclaireurs pourront rendre de nombreux services à nos œuvres de paix, et qu'en temps de guerre la Croix-Rouge pourra être une sauvegarde pour toute une activité extrêmement utile de notre jeunesse.

Et voici nos conclusions :

I. L'assemblée de la Croix-Rouge réunie à St-Imier affirme que cette Société a des devoirs vis-à-vis de la jeunesse du pays, à savoir ceux énumérés dans la

Charte des Droits de l'Enfance. Elle doit particulièrement diriger l'attention de la jeunesse vers les tâches humanitaires, développer les notions de l'hygiène, assurer un enseignement approprié dans les écoles.

II. Les enfants sont admis comme membres de la Croix-Rouge. Ils paient la demi-cotisation des adultes. Si possible, il sera édité pour eux une carte de membre spéciale.

III. La Direction est invitée à étudier (peut-être de concert avec d'autres organisations sanitaires ou hygiéniques) la distribution dans toutes les écoles de la Suisse de tableaux appropriés concernant l'hygiène et les sports.

IV. La création de sections de jeunesse est recommandée. Chaque section de la Croix-Rouge est invitée à étudier la possibilité d'utiliser les bonnes volontés des enfants pour le bien de leur prochain.

V. La Direction est invitée à étudier la possibilité d'une affiliation entre la Croix-Rouge suisse et la Fédération suisse des Eclaireurs.

Le rapporteur: *J.-L. Herzog.*

Für die Volksgeundheit gegen den Schnaps.

Ansprache an der Delegiertenversammlung des Roten Kreuzes in St. Immer.

I.

Es ist heute in der Schweiz wieder notwendig geworden, daß man vom Schnaps redet. Einer unserer deutschschweizerischen Bundesräte, also nicht unser eidgenössischer Finanzminister, erzählte uns kürzlich, daß er an einem Sonntagabend auf einem Dorf draußen in eine anständige Wirtschaft kam und dort sämtliche Gäste an einem großen Tisch vor einem Zweier oder Dreier Schnaps sitzen